



Paris, le 18 octobre 2023

**Réunion  
Présentation du bilan 2021  
des lignes directrices de gestion  
(LDG)**

-----  
**Le 17 octobre 2023**

**Présents**

**Pour l'administration :**

**D.R.H. :**

- Laurence MEZIN, Directrice des Ressources Humaines
- Anne LAYBOURNE, Cheffe du BPA
- Violaine ROQUES, Adjointe à la cheffe du BPTS
- Mickaël VILLETTE, chargé de mission RH
- Sophie ROUX, Mission des études et des statistiques

**Pour le SANEER & SR :**

- Christine FROMM, SGA

Le SANEER & SR a été invité et a participé, avec la FASMI, à la réunion de présentation du bilan des lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mobilité et d'avancement au titre de l'année 2021.

Mme MEZIN préside cette réunion.

Pour rappel, une telle présentation avait été faite l'année dernière sur les mobilités uniquement. Cette année, le bilan 2021 va présenter le bilan de la mobilité mais aussi de l'avancement 2021 comme prévu avec les LDG puisqu'il y a un décalage d'une année entre la mobilité et l'avancement.

Mme MEZIN indique que cette réunion ne présentera que les lignes directrices de gestion au niveau du secrétariat général. Elle tient à souligner que cet exercice est très lourd et compliqué car il ne s'agit pas de refaire un document social unique mais de présenter des tableaux et documents pertinents.

La Directrice des ressources humaines souhaite préciser qu'en 2020, lors de la présentation, nous pensions que cette année permettrait d'être l'année de référence pour pouvoir comparer les suivantes. Or, il semblerait que celle-ci, du fait de la conjoncture Covid, ne soit pas la plus représentative. 2021 sera donc l'année de référence pour les exercices/présentations à venir.

- **Sur les mobilités**

Premier constat : Tous les chiffres de mobilité ont augmenté en 2021.

Mme MEZIN présente les grands éléments de ce bilan :

- Le nombre de mobilités avec priorité légale de mobilité (PLM) a fortement augmenté :

En 2020, il était de 3 209 mouvements contre 5 557 en 2021, soit une augmentation de 73%.

Le nombre de PLM est le reflet de l'augmentation du nombre total de mobilités.

- Le volume des campagnes en 2021 :

Campagne au fil de l'eau : 4 128 mouvements

Campagne classique : 1 429 mouvements

La campagne au fil de l'eau représente 75% des mouvements.

Pour les personnels administratifs, en comparaison avec l'année 2020, il est constaté une augmentation de +51,34% de mouvements et +50,37 % pour les personnels techniques.

La DRH considère que cette augmentation donne l'impression de deux années en une (retard de 2020 suite au Covid et 2021).

Le SANEER & SR note que pour notre filière Sécurité Routière, sur un effectif au 31/12/2021 de 1488 agents, 153 arrêtés d'affectation ont été actés soit 10% de taux de mobilité.

- L'ancienneté moyenne des agents sur leur poste lors de la mobilité a réduit.

Celle-ci est comprise entre 3,1 et 5,4 ans selon les filières.

Le SANEER & SR constate que pour la filière Sécurité Routière, l'ancienneté moyenne pour un DPCSR est de 3,9 ans et pour les IPCSR de 4,4 ans.

- Les mobilités entre univers professionnels ;

Les mobilités sont faites principalement dans le même périmètre, toutefois, les mobilités entre les périmètres ont évolué.

Ceci peut être dû et expliqué, selon Mme MEZIN, par le fait que l'effet géographique prime sur l'effet périmètre. La DRH souhaite travailler sur les passerelles afin de faciliter les mobilités.

- Accompagnement des agents ;

Les agents se tournent plus souvent vers les conseillers mobilité carrière. Ceux-ci permettent aux agents d'être accompagnés dans leurs différents projets.

- Contractuels :

Mme MEZIN indique qu'il s'agit des contractuels de plus d'un an (à la différence des vacataires).

On constate une augmentation de + de 63% (469 en 2020 contre 764 en 2021). Toutefois, la DRH souhaite aborder ce chiffre avec prudence car en 2020, les chiffres étaient tronqués puisque le chiffre portait sur 6 mois. En 2021, deux effets peuvent être pris en compte : l'effet de la loi de la transformation de la fonction publique qui permet un accès

plus large aux fonctionnaires et l'effet de la déconcentration des contrats (ce qui permet aux services déconcentrés de recruter plus facilement, sans passer par la centrale).  
Le nombre de CDI est de 94 en 2021.

- Sur l'attractivité :

La carte de l'attractivité montre les zones géographiques sous tension.  
Les filières identifiées : filières SIC, immobilier, mécanique automobile, restauration, les services étrangers des préfectures sont principalement touchées.

- **Sur l'avancement**

La DRH présente l'avancement au choix/par examen professionnel  
Le nombre de promouvables en 2021 (34 716 agents) est largement supérieur à 2020 (22 294 agents). Ceci est dû à l'effet SGCD qui a fait « gonfler » le nombre de promouvables.  
Les avancements sont répartis par périmètre.

Le SANEER & SR observe dans les documents qu'il y a 758 IPCSR promouvables en 2021 dans le corps des DPCSR (promotion de corps). Pour mémoire, un seul agent avait pu être promu en 2021 par liste d'aptitude (au choix).

Le bilan présenté montre uniquement les promotions par accès à un corps supérieur. Les avancements d'accès au grade supérieur dans un même corps seront vus ultérieurement.

En parallèle de cette présentation, Mme MEZIN tient à préciser que l'objectif de cette réunion est d'évaluer les données chiffrées des LDG sur les mobilités et l'avancement. Mme la Directrice tient à préciser et à rappeler la distinction entre les lignes directrices de gestion et la charte du dialogue social. Les LDG posent les grands principes stratégiques, sur essentiellement la mobilité et l'avancement. La charte du dialogue social, qui a été mise en place à la suite des CAP, traite des questions de dialogue social.  
Seul le ministère de l'Intérieur a maintenu un dialogue social sur les avancements.

Les LDG datent de 2020, des réunions sont prévues prochainement pour échanger sur l'ajustement de ces lignes directrices de gestion. Les LDG seront mises à l'ordre du jour du CSAM de janvier.

LE SANEER & SR sera présent lors de ces échanges, sujet primordial pour les IPCSR et DPCSR.

*Rédactrice :*

Christine FROMM



SANEER & SR  
DDT de la Marne  
40 Boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE  
Cedex

